# PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT
# LOIRE FOREZ

**Les communes de l'agglomération, situées dans des zones urbaines, périurbaines et rurales, ont un parc principalement composé de maisons individuelles. Elles ont de grandes difficultés à pouvoir répondre à des demandes plus spécifiques concernant notamment l'accession ou la location pour des ménages modestes et les ménages en difficulté.**

**L'enjeu du PLH est de diversifier l'offre de logements de façon équilibrée sur le territoire communautaire.**

**Montbrison**

## Commande

Communauté d'agglomération Loire Forez 2004 – 2006

## Opérateur

CALL-PACT de la Loire

## Objectifs

Pour exercer sa compétence habitat la communauté d'agglomération Loire Forez, de création récente, souhaite s'appuyer sur un PLH. L'élaboration de ce document permet à chaque commune de s'exprimer sur les problématiques liées à l'habitat pour définir ensemble une politique communautaire.

L'objectif principal est de mettre en place des moyens pour équilibrer le marché de l'habitat sur le territoire.

## Démarche et savoir faire PACT

Le CALL-PACT de la Loire, implanté dans le Département depuis plus de 15 ans, a une connaissance pointue du terrain. Il a rassemblé une équipe pluridisciplinaire, spécialiste des enjeux et des problématiques du domaine de l'habitat, et s'est également appuyé sur l'ARIM du Rhône ainsi qu'un bureau d'étude spécialisé.

Une démarche fondée sur l'écoute des élus et la concertation des acteurs locaux de l'habitat a été mise en place à travers :

- Des entretiens avec les maires (ou élus représentant) des 45 communes.
- De la rencontre avec les acteurs locaux du logement.
- Un diagnostic territorialisé qui a pu mettre en exergue une croissance démographique importante, un dynamisme économique fort, mais qui a stigmatisé un marché de l'habitat mono orienté autour de la construction individuelle, des coûts de foncier très élevés et une absence de mixité sociale.
- De la mise en place de groupes de travail **thématiques sur l'offre de logement,** les **ressources foncières**, **l'habitat durable**, et **l'attractivité de l'habitat**, pour la définition des objectifs en cohérence avec la planification urbaine *(SCoT, PLU)* et les obligations de la loi SRU.
- Le plan d'action s'appuie sur un scénario de développement ambitieux : **85.000 habitants** pour Loire Forez en 2012 soit un objectif de **5.000 logements** à produire dont **3.000 logements aidés**. Les objectifs sont déclinés dans un programme de 18 actions organisées en 3 orientations : la production de logement territorialisé, la maîtrise du foncier et l'observation. **Le plan d'action du PLH devrait faire l'objet d'une validation en décembre 2006.**

## Résultats obtenus

La démarche a permis de créer un consensus au sein de l'agglomération sur la stratégie à mener pour diversifier l'offre de logement.
Contact : M. Gentil Perret : Vice Président en charge de l'habitat pour la Communauté d'agglomération Loire Forez


**Contact**
**Martine Beurré** – ***CALL-PACT de la Loire***
***martine.beurre@pact42.fr – 04 77 43 08 80***